

---

## À propos de la notion de diglossie. La malencontreuse opposition entre « haute » et « basse » : ses sources et ses effets

Andrée Tabouret-Keller

---

 <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=1382>

DOI : 10.57086/cpe.1382

### Electronic reference

Andrée Tabouret-Keller, « À propos de la notion de diglossie. La malencontreuse opposition entre « haute » et « basse » : ses sources et ses effets », *Cahiers du plurilinguisme européen* [Online], 13 | 2021, Online since 18 juillet 2022, connection on 18 octobre 2022. URL : <https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=1382>

### Copyright

Licence Creative Commons – Attribution – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

# À propos de la notion de diglossie. La malencontreuse opposition entre « haute » et « basse » : ses sources et ses effets

Andrée Tabouret-Keller

## OUTLINE

---

Introduction

L'introduction de la notion de diglossie par J. Psichari dans les années 1920

La diglossie selon Ferguson (1959) et sa dilution ultérieure

Des effets malencontreux

Est-il pertinent de parler de diglossie à variétés *haute* et *basse* au sens de Ferguson ?

    L'exemple français

    L'exemple de la Vallée d'Aoste

Conclusions

## EDITOR'S NOTES

---

Cet article est paru initialement en 2006 : « À propos de la notion de diglossie. La malencontreuse opposition entre "haute" et "basse" : ses sources et ses effets », dans *Langage et société* n° 118, décembre 2006, p. 109-128.

## TEXT

---

### Introduction <sup>1</sup>

- 1 La polysémie des expressions *bilinguisme* et *bilingue* est patente. Elle est attestée, par exemple, par les définitions d'usage courant données par *Le Petit Robert*. Pour *bilinguisme*, « qualité d'une personne, d'une région bilingue – Situation d'un pays qui a deux langues officielles. Le *bilinguisme canadien*. » Pour *bilingue*, « 1. Qui est en deux langues. Édition bilingue. *Dictionnaire bilingue français-anglais. Enseignement bilingue*. 2. Qui parle, possède parfaitement deux langues. *Un Suisse bilingue* [...]. 3. Où l'on parle deux langues. *Une région bilingue*. « Rome était à la lettre une ville bilingue » (Renan) »<sup>2</sup>. Parmi les difficultés ter-

minologiques les plus évidentes, l'absence de distinction entre écriture et oralité, personne et région. Par ailleurs, les bilinguismes résultant de la coexistence dans un même pays ou dans une région, d'une ou de plusieurs langue(s) instituée(s) ne sont pas distingués de ceux qui découlent d'une telle coexistence avec des idiomes différents non-institués.

- 2 En quels termes alors parler de ce dernier cas, le plus général, qui résulte de l'institution politique des langues et des progrès de l'alphabétisation, développements qui tous deux nécessitent une forme normalisée écrite de la langue, quelles que soient par ailleurs les multiples formes parlées, proches ou non de la forme normalisée, ou tout à fait distinctes d'elle ? La solution la plus communément adoptée, en français du moins, est l'attribution du nom de *langue* à la langue normalisée, de *dialecte* à la forme orale, ou d'un autre nom tel que *parler*, *patois*, *idiome*, *parler* étant le terme le plus général qui désigne l'ensemble des moyens d'expression employés par un groupe ou au sein d'un groupe.
- 3 L'article *Dialect* d'Edward Sapir, publié en 1931 dans *Encyclopaedia of Social Sciences*, ouvrage de référence pour des décennies de chercheurs, fournit une excellente illustration de cet usage. Sapir s'intéresse à la question du bilinguisme à propos de l'influence phonétique exercée par une langue étrangère, mais la mentionne également à propos de l'usage « franchement populaire », écrit-il, du terme *dialecte*. Un dialecte y est considéré

comme une déviation, ou même bien souvent une déformation, de la norme reconnue [...]. Ce point de vue est inexact [...]. Cette confusion est due principalement au fait que le problème de la langue s'est trouvé identifié à celui de la nationalité [...]. La langue d'une telle nationalité est en général fondée sur un dialecte local qui acquiert la prééminence dans le domaine culturel et se développe aux dépens d'autres dialectes dotés à l'origine du même prestige (Sapir, 1968 : 67).

- 4 L'exemple retenu par Sapir est, dans les États germanophones (Allemagne, Suisse allemande et Autriche), celui de la coexistence de dialectes avec le *Hochdeutsch*, forme normalisée de communication officielle, officiellement enseignée dans les écoles, toute puissante sur le

plan culturel en littérature, en chaire, sur la scène et dans toute autre activité culturelle (écrit en 1931, rappelons-le)<sup>3</sup>.

Aujourd'hui encore, bon nombre d'allemands (sic), et jusque dans les rangs de l'élite cultivée sont bilingues en ce sens qu'ils utilisent l'allemand normalisé pour les besoins officiels mais qu'ils emploient le dialecte local dans la vie courante (Sapir, 1968 : 67).

- 5 Cette définition du bilinguisme est remarquable en ce qu'elle découle du point de vue linguistique, point de vue qui va disparaître à la faveur d'une distinction sociologique due à Charles A. Ferguson (1959) qui attribue les qualificatifs *haut* (*high*) à la langue en tant que version normalisée et *bas* (*low*) à la version dialectale, opération de qualification, et non pas de nomination<sup>4</sup> dont je veux examiner l'histoire et les conséquences.
- 6 Je retiens deux questions qui nouent le propos. Une première question concerne l'histoire de la notion de diglossie : parlons-nous toujours de la même chose que Jean Psichari en 1928, Ferguson en 1959, Joshua A. Fishman en 1967, Robert Lafont et nous autres au début des années 1970, de collègues comme Caroline Scotton ou Paul Wald en 1986, ou encore Penelope Gardner-Chloros en 1997, pour n'en citer que quelques-uns ? Perspective historique qui conduit à une seconde question sur les conséquences d'une telle opération de qualification et, en dernière analyse, sur le rapport entre épistémologie et politique. Nous sommes alors en pleine actualité, avec la nécessité de faire le lien entre des éléments de l'histoire récente – disons celle du XX<sup>e</sup> siècle pour la notion qui nous concerne – et la nôtre au présent, et d'élucider les fondements épistémologiques des concepts qui furent nos outils de pensée et parfois le sont encore.
- 7 On ne saurait actuellement compter les écrits mettant en œuvre la notion de *diglossie*, pour l'illustrer, voire la redéfinir<sup>5</sup>. Parmi les termes mis en circulation en sociologie du langage et en sociolinguistique, c'est certes l'un des plus féconds. Appliqué d'abord dans le cas bien précis de la situation du grec contemporain (Psichari, 1928) et de l'arabe (Marçais, 1930)<sup>6</sup>, il fait aujourd'hui office de bonne à tout faire dans toutes les situations dans lesquelles deux ou plusieurs idiomes sont en usage. Deux exemples donnent la mesure de la dilution des emplois du terme. Un dictionnaire hors francophonie : dans le *Duden*,

lexique universel de l'allemand, *diglossie* réfère 1. à la présence de deux langues sur un territoire donné, par exemple, le français et l'anglais au Canada ; 2. à la présence, dans un même pays, de deux variantes développées de la langue écrite, par exemple, le *bokmål* et le *nynorsk* en Norvège (Duden, 1989 : 345)<sup>7</sup>. L'écrit d'un sociolinguiste marocain, Ahmed Boukous, à propos de son pays : « Au Maroc, on peut dire qu'il existe trois types majeurs de diglossies, la diglossie arabe standard – arabe dialectal, la diglossie arabe dialectal – amazighe, la diglossie arabe standard – français » (1995 : 55). L'auteur illustre les particularités de chacune mais, en clair, c'est dire que l'amazighe doit être considéré comme une langue.

- 8 Dans la première partie de ce texte, je rappelle deux facteurs décisifs de la situation culturelle et politique en Europe, au moment où Psichari élabore la notion. Il s'agit de la généralisation de l'instruction à la lecture et à l'écriture, qui marque le XIX<sup>e</sup> siècle, et de la prise de conscience des nationalités qui s'exacerbe à l'issue de la Première guerre mondiale. Dans la deuxième partie, je mentionnerai la définition de la *diglossie* telle qu'elle fut introduite par Ferguson en 1959, pour m'arrêter sur les transformations qui, à la fois, en ont étendu l'emploi et rendu le terme polyvalent et, à mon sens, plein d'écueils. Dans la troisième partie, j'illustrerai en quoi ce terme a abouti non seulement à des effets malencontreux dans les représentations des gens et des hommes politiques, mais également à des impasses théoriques.

## L'introduction de la notion de diglossie par J. Psichari dans les années 1920

- 9 La notion de diglossie fut proposée par Jean Psichari, philologue et écrivain français d'origine grecque (1854-1928)<sup>8</sup>. Il était un proche de Renan (1823-1890) dont il épousa la fille et dont l'influence fut grande sur les jeunes gens qui eurent 20 ans autour de 1880. Il enseigna à Paris la philologie néo-grecque à l'École des Hautes études et le grec moderne à l'École des Langues Orientales Vivantes, et publia un certain nombre d'ouvrages de grammaire et de philologie ainsi que des romans. En Grèce, il se plaça à la tête de la « nouvelle école » qui, dès

les années 1880, voulait substituer à la langue littéraire des puristes, calquée sur le grec ancien, une langue vivante, de fonds populaire. Il défendit ses idées dans un journal *Νομὰς* (*Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, 1932, tome V : 832).

- 10 Le terme de diglossie trouve sa source dans le grec de basse époque *diglôssiâ* traduit par « dualité de langues » ; pour Psichari et ses contemporains, diglossie et bilinguisme sont des synonymes. Au moment de sa publication, en 1928, le terme dénote « la coexistence, dans la même nation, de deux langues rivales » ; il va d'abord être employé en parlant de la Grèce où se heurtent la langue des puristes et l'idiome populaire. L'exemple d'usage donné par le *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, en 1932, est le suivant : « La diglossie a engendré de violentes polémiques dans la Grèce contemporaine » (*Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, 1932, tome II : 866), le synonyme proposé étant *bilinguisme*. Le cœur du débat est la proposition de donner à ceux qui parlent la langue populaire et vivante la possibilité de l'écrire et de la lire, bref d'accéder à la culture littéraire qui dès lors échapperait à une élite limitée. Le texte de 1928 porte un titre évocateur : « un pays qui ne veut pas sa langue ». Car les réformes que proposait la « nouvelle école » – que le peuple puisse écrire dans une langue constituée alors d'une multiplicité de dialectes (démotique) – ne sont pas populaires. Le prestige de la *katharévoussa*, la langue classique, est tel que ceux qui ne le maîtrisent pas sont honteux de leur ignorance, qui va de pair avec l'analphabétisme, et se sentent atteints dans leur dignité quand on leur propose de faire de leur dialecte, la langue de l'instruction. C'est une conjonction identique que Robert Le Page rencontra dans les années cinquante, quand il proposa de faire du créole un objet d'investigation scientifique<sup>9</sup> : pas question de faire du créole une langue de dictionnaire et encore moins de le faire entrer à l'école. C'est encore un état d'esprit comparable que décrit Robert Lafont dans de nombreuses études, dès les années cinquante (1952, 1971, parmi bien d'autres). Mais dans ce court vingtième siècle où tant d'événements se bousculent (Hobsbawm, 2000), l'idée de diglossie a été présente dans les luttes de réhabilitation des langues dites minoritaires, parlées pour certaines d'entre elles dans la vie quotidienne par une proportion importante de la population d'un territoire, parfois majoritaire, par exemple le catalan et le basque, ou le francoprovençal en Vallée d'Aoste. Sous les régimes autoritaires, voire totali-

taires, parler ces langues, souvent frappées d'un interdit, revenait à prendre leur défense contre les langues d'État, dites nationales. Et à lutter, clandestinement contre de tels régimes. Avec la défaite de ces derniers – de Franco, de Mussolini, d'Hitler, de Staline – certaines de ces langues ont retrouvé de leur éclat. D'autres, déjà en voie de régression, parlées par des locuteurs de moins en moins nombreux, de moins en moins souvent transmises au sein de la famille, figurent dans des rapports sans doute diglossiques mais terriblement inégalitaires (Tabouret-Keller, 2004).

## **La diglossie selon Ferguson (1959) et sa dilution ultérieure**

- 11 Pour Ferguson (1959), la diglossie ressort de la distinction entre deux variétés génétiquement parentes en usage dans une même communauté, l'une symbole de prestige, généralement associé aux fonctions nobles de la forme écrite d'une langue, variété haute, l'autre symbole des fonctions terre à terre de la vie quotidienne, variété basse, chacune remplissant ainsi une part bien à elle dans la société et dans la vie des personnes ; Ferguson souligne qu'il s'agit de fonctions complémentaires, dans une relation stable qui a pu durer des siècles, comme c'est le cas de l'arabe du Coran par contraste avec les nombreuses formes dialectales parlées de l'arabe. Ce cas est l'un des quatre proposés par Ferguson pour illustrer la diglossie, les trois autres étant les relations entre allemand et suisse allemand en Suisse germanophone, français et créole en Haïti, katharévoussa et démotique en Grèce. Dans un discours très argumenté, Ferguson fait le tour des domaines d'usage dans lesquels la diglossie se manifeste – prestige, héritage littéraire, acquisition, standardisation, stabilité, grammaire, lexique et phonologie – liste très large où se côtoient des critères strictement linguistiques et d'autres, sociologiques, voire psychologiques. La variété haute n'est jamais la langue d'entrée dans le langage pour l'enfant.
- 12 L'analyse de Ferguson va susciter un réel engouement. Avec le recul, il me semble possible de l'expliquer par l'ouverture que ménage la notion : il s'agit du langage – cet objet insaisissable comme le qualifiait Saussure – et pas seulement du fonctionnement de la langue que l'on commençait alors à bien connaître. Ferguson le précisera : « My

goals, in ascending order, were: clear case, taxonomy, principles, theory » (Mes buts étaient par ordre d'importance : clarté du cas, taxinomie, principes, théorie) (1991 : 215). Quoi qu'il en soit, Fishman (1967) étendit l'application de la notion à toutes les situations où deux ou bien plusieurs variétés sont en présence, y compris des variétés non reliées génétiquement, ce qui le conduit à distinguer entre diglossie pour les variétés génétiquement liées et bilinguisme, pour celles qui ne le sont pas, y compris pour des coexistences sans réelle durée. Par la suite, l'on connut de plus amples généralisations encore, en particulier quand le terme fut appliqué à toutes les situations où deux langues, voire plusieurs langues, ou deux variétés d'une langue sont en présence. Nous en avons vu des exemples ci-dessus. Ferguson eut d'ailleurs l'occasion de préciser que sa définition de la diglossie n'était pas censée englober toutes les instances de plurilinguisme ou de différenciations linguistiques fonctionnelles (1991).

- 13 Un quart de siècle sépare l'élaboration voulue scientifique de la notion de diglossie par Ferguson de la position militante de Psichari, qui appelait les choses par leur nom, la langue des puristes par opposition à l'idiome populaire. La position de Ferguson, sommaire somme toute, s'éclaire d'une note qu'il insère en fin de texte : la plupart des auteurs qui ont décrit des situations correspondant à ce que lui-même propose d'appeler diglossie défendent l'emploi étendu de la variété vernaculaire (il écrit *colloquial*) et c'est pour cette raison qu'ils s'intéressent à la description des faits de diglossie. Ce biais peut être ignoré, précise Ferguson. Or, à mon sens, il est déterminant. Par ailleurs, Ferguson introduit un autre biais dont il néglige totalement la portée : « Pour plus de commodité, écrit-il, la variété superposée sera appelée *variété H (high) ou simplement H*, et les dialectes régionaux *variétés L (low), collectivement simplement L* » (Ferguson, 1963 : 430). C'est-à-dire que là où l'on avait une langue de puristes, on a maintenant une langue *haute*, relativement figée par la norme écrite, et là où l'on avait un idiome populaire et vivant, l'on a maintenant une langue *basse*. Il ne s'agit pas d'une nomination mais d'une catégorisation fondée sur une opposition simpliste.
- 14 Engouement mais aussi virulentes critiques. En particulier concernant un des quatre cas princeps de Ferguson, celui de la diglossie qui marquerait le rapport entre arabe classique écrit et arabes dialectaux de l'oralité. Ici encore, la littérature est vaste, on trouvera de nom-



breuses références dans le numéro 79 de *Peuples méditerranéens*, intitulé *Langue et stigmatisation sociale au Maghreb* (1997). L'oralité est dévalorisée et stigmatisée en permanence dans le discours des pouvoirs politiques au Maghreb (Grandguillaume, 1997 : 14). En 1998, quarante ans après qu'il ait proposé la notion comme un élément d'une typologie générale des contacts de langues<sup>10</sup>, Ferguson remarque que « diglossie, employé par un linguiste français aujourd'hui, implique l'oppression de certaines classes inférieures par des classes supérieures, à quoi je n'ai même jamais pensé il y a un demi-siècle quand j'ai écrit sur la question » (1998 : 83). Comme le souligne Louis-Jean Calvet, « Ferguson comme Fishman avaient tendance à sous-estimer les conflits dont témoignent les situations de diglossie. Lorsque Ferguson introduisait la *stabilité* dans la définition du phénomène, il laissait entendre que ces situations pouvaient être harmonieuses et durables. Or la diglossie, tout au contraire, est en perpétuelle évolution » (2002 : 44). Tout comme Calvet, Paul Wald (1986) est lui aussi sensibilisé par les situations des pays africains devenus indépendants mais durablement liés à la langue coloniale. Il insiste par ailleurs sur la dynamique du fonctionnement effectif des situations de diglossie. Pour lui, la parenté objective entre les parlers en rapport de diglossie est d'une importance limitée et « une situation qui n'est pas typologiquement diglossique peut relever d'une dynamique diglossique », selon la formule clairement ramassée de Pierre Achard quand il rend compte des travaux de Wald (1993 : 40). Wald peut le vérifier tout particulièrement dans les grands centres urbains, surtout en expansion en Afrique (Wald, 1990).

## Des effets malencontreux

- 15 Que s'est-il passé ? La catégorisation H et L proposée par Ferguson, non sans naïveté, ou peut-être simplement par soumission à la nécessité d'introduire ce qui faisait selon lui la démarche scientifique dans les sciences du langage, a eu des effets contradictoires.
- 16 En France, la notion est largement présente dès la fin des années soixante-dix, à un moment où la sociolinguistique est elle-même en plein essor<sup>11</sup>. Il en est question en 1980, au colloque sociolinguistique de Rouen (Gardin et Marcellesi, 1980). En 1981 paraissent plusieurs numéros de revues qui la vulgarisent : *Langages* (n° 21), *Lengas*, *Revue*

de sociolinguistique (n° 9), *Pluriel, Débat* (les numéros 25 et 26) et, en 1982, un numéro de *La linguistique* que j'avais co-dirigé avec Denise François. Un certain nombre de leurs contributions sont consacrées à la situation de l'occitan mais, de manière plus générale, la plupart des textes abordent aussi des questions posées par l'emploi de la notion. Je souhaite mentionner en particulier le texte de Philippe Gardy et Robert Lafont « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan » dont le titre à lui seul est évocateur (1981). La thèse avancée est la suivante : la diglossie est le lieu d'un conflit, mais, paradoxalement, dans le cas occitan, les modalités d'existence de cette diglossie reviennent à mettre entre parenthèses les termes même du conflit.

- 17 L'étude de Gardy et Lafont repose en effet sur l'affirmation de l'existence d'une langue dominée face à une langue dominante ; dans la terminologie de Ferguson, l'on dirait haute et basse mais nos deux auteurs disent A et B. La mise entre parenthèses des termes du conflit est attribuée à un ensemble de facteurs convergents quoique contradictoires. Les auteurs remarquent d'abord que la performance occitane s'effectue sous le contrôle du français, puis ils soulignent que l'idéal que représente la langue dominée aboutit à sa fétichisation, donc à un emploi réservé. De manière paradoxale, « la langue dominée est aussi entachée d'une dévalorisation, ceci avec d'autant plus de facilité que cette dernière est occultée, sinon dans la réalité de son fonctionnement, tout au moins dans la perception que les locuteurs peuvent en avoir, par la surestimation toute formelle dont cette langue fait l'objet » (1981 : 80). C'est ainsi que « l'idéologie diglossique » résulte des « divers concepts à l'œuvre dans le discours diglossique et dans le discours que l'on tient sur la diglossie » (1981 : 80). Dans la seconde partie de leur étude, les deux auteurs illustrent comment opère « le travail de la diglossie » par des exemples concrets. Leur examen montre que l'idée de diglossie est refusée par le milieu militant mais également par les pouvoirs en place : le projet renaisantiste occitan est alors acquis mais en ce qu'il a d'anodin ou d'inopérant. Une diglossie, rien de plus, en somme !
- 18 La catégorisation H et L est déjà là, opérante mais pas nommée. Et tout le désespoir des partisans d'une renaissance des parlers régionaux, des *patois*, vient de leur crainte des effets de la popularisation de cette catégorisation H et L, qui conforterait ce dont chacun est déjà convaincu, à savoir que le *patois* n'est pas une langue mais un

parler inférieur. En France en particulier où l'apprentissage du français scolaire, normé, correct, tient tant de place, à la fois par un ancien prestige lié à l'ascension sociale qu'il conditionne, et aujourd'hui, en ces temps de chômage, surtout par la conviction qu'il est déterminant dans la recherche d'un emploi. Dans le même temps, face aux désastres d'une économie en dérive, au questionnement sur qui on est pour avoir droit à quoi, s'insinue la séduction facile de la quête identitaire. Où l'on voit toutes les catégories minoritaires prendre du poil de la bête : si déjà l'ancrage social est en péril, qu'au moins je garde ma langue, de préférence celle qui se dit maternelle, peu importe son poids de métaphores<sup>12</sup>. Elle relie aux parents, à la terre des origines, à un passé plus rassurant que l'avenir incertain.

## **Est-il pertinent de parler de diglossie à variétés *haute* et *basse* au sens de Ferguson ?**

19 Pour prendre la mesure de la pertinence de la notion de diglossie, avec ses attributs *variété haute* et *variété basse*, je présente les résultats du recensement français sur l'emploi des langues de 1999, et d'une enquête par questionnaire sur l'emploi des langues en Vallée d'Aoste, deux enquêtes récentes à grande échelle pour sortir des descriptions de cas qui facilitent cette attribution convenue. Les deux mettent en œuvre les notions de *langue* ou de *language* par opposition à *dialecte* ou *dialect* sans passer à une caractérisation en terme de *diglossie*. Il s'agit de l'enquête sur la transmission des langues au sein des familles en France, enquête menée en 1999 (Héran, F., Fillion, A., & Deprez, C., 2002), et de l'enquête « Le plurilinguisme administratif et scolaire en Vallée d'Aoste », enquête menée en 2000, par la Fondation Emile Chanoux, du nom de l'initiateur de la résistance en Vallée d'Aoste pendant la Seconde guerre mondiale<sup>13</sup>. Dans les deux cas, une grande attention est consacrée à la transmission familiale des langues, des grands-parents aux parents, des parents aux enfants.

## L'exemple français

- 20 Au cours du recensement de 1999, un large échantillon de 380 000 personnes (sur un total de 60 millions d'habitants en France) ont répondu aux questions suivantes : « à l'âge de 5 ans, quelle(s) étai(ent) la ou les langues dans lesquelles vos parents s'adressaient à vous (le père et la mère) ? » ; « dans quelle(s) langue(s) vous adressiez-vous à vos propres enfants à ce même âge ? » ; et « quelles langues avez-vous actuellement l'occasion d'employer ? ». Les principaux résultats illustrent que la proportion de locuteurs unilingues francophones, par comparaison avec des données de recensements précédents, est en voie d'augmentation permanente et atteint actuellement 70 % de la population. Quant aux 30 % restant qui citent plus d'une langue, il s'agit pour moitié de langues de l'immigration et pour moitié de langues régionales. Un même processus d'amenuisement des langues d'origine, celles d'ici, les régionales, celles d'ailleurs, les étrangères, affecte donc deux situations qui pourtant correspondent à des passés linguistiques bien différents. Les migrants à leur arrivée peuvent avoir été unilingues (les Portugais, par exemple), bilingues (les Slovènes, par exemple), voire plurilingues (les ressortissants des pays sub-sahariens, par exemple).
- 21 Quelles sont les langues nommées par les locuteurs ? Un total de 6 400 noms d'idiomes ont été cités dont moins de 500 correspondent à des noms de langues instituées. On trouvera un recensement des analyses déjà entreprises et des travaux publiés à leur sujet dans la dernière livraison de la publication en ligne *Marges linguistiques* (2005), en particulier l'étude « Le volet linguistique du recensement français de 1999. Résultats et analyse appliquée à la Provence pluri-lingue et au provençal » (Blanchet, Calvet, Hilléreau et Willczyk, 2005). S'il n'est guère possible ici de rendre compte de la richesse des analyses critiques proposées – théoriques, méthodologiques, sociolinguistiques –, il convient de souligner que les auteurs insistent sur les contraintes méthodologiques d'une telle enquête qui s'opposent à la prise en compte des situations de diglossie marquée, caractéristiques de la situation sociolinguistique française (voir p. 70, la section 2.1. « Contraintes méthodologiques pour une situation de diglossie »). La même démarche critique éclaire aussi à quel point les diglossies ont pâti dans le contexte des politiques linguistiques natio-

nales en faveur du français depuis plus de deux siècles ; on peut ajouter sans risque de faire erreur que les qualificatifs de *haut* et *bas* n'ont pu qu'aggraver, pour ceux qui en avaient connaissance, la dévalorisation de leur parler quotidien.

## L'exemple de la Vallée d'Aoste

- 22 L'enquête par questionnaire écrit en Vallée d'Aoste a touché 7 200 personnes (sur un total de 119 000 habitants) (Chanoux, 2002). Je dispose des réponses à la question « Quelle est votre langue maternelle ? ». Il s'agit d'une question ouverte sans liste d'items à cocher ; la réponse est celle que donne le locuteur, dans ses termes à lui. Par contre, nombre d'autres questions sont fermées et proposent un choix de noms de langue, par exemple, la question « En quelles langues et/ou quels dialectes parlez-vous avec vos enfants ? ». Pour ce type de questions, un même choix se répète : italien, français, franco-provençal (patois), piémontais, autre. Les réponses aux questions relatives à la langue maternelle peuvent être regroupées en deux ensembles, l'un comprenant le nom des deux langues dont la nomination est un fait institutionnel (Tabouret-Keller, 1997), dans le cas présent le français et l'italien, – je parlerai à ce propos de « langue maternelle institutionnelle » – l'autre les noms avancés pour nommer le dialecte franco-provençal en usage dans la Vallée et ceux de certains dialectes immigrés. La liste suivante présente les noms choisis par les personnes répondant à l'enquête. Elle donne également les pourcentages de réponses pour les principaux parlars nommés. Les noms proposés par le questionnaire et les noms retenus par les locuteurs pour leurs parlars sont donnés avec le pourcentage des réponses. Il y a 6,22 % d'absence de réponses à la question de la langue maternelle :

### **1. Noms de langues et de parlars proposés de manière récurrente dans les questions à choix multiples par les auteurs du questionnaire :**

*italien, français, francoprovençal (patois), piémontais, autre*

## 2. Réponses à la question ouverte « quelle est votre langue maternelle ? »

### a. Une seule, deux ou trois langues citées :

- une seule langue : 89,93 %
- deux langues : 2,39 %
- trois langues : 0,17 %

### b. Les noms donnés :

- **italien** : 63 %
- **français** : 1,2 %
- **franco-provençal** (dans les termes indiqués) : 23,63 %
  - patois/patoué/dialetto : 18,06 %
  - franco-provençal : 4,99 %
  - franco-provençal, patois/patoué/dialetto : 0,43 %
  - patois/patoué/dialetto, franco-provençal : 0,15 %
- **dialecte germanique local** (dans les termes indiqués) :
  - titsch/töitschu/walser : 0,02 %
- **parlers immigrés d'autres régions de l'Italie** (en tout : 2,86 %) :
  - napoletano, calabrese, trentino, veneto, sardo, piemontese, toscano, siciliano, dialetto modenese, foggiano, dialetto valtellinese, genovese, lombardo
- **parlers immigrés de l'étranger** (en tout : 0,41 %) :
  - anglais, français, allemand, espagnol, arabe, turc

23 Les langues maternelles institutionnelles, l'italien et le français, les parlers immigrés de l'étranger sont tous nommés de manière univoque. De même, pour les parlers immigrés d'autres régions de l'Italie dont la référence est géographique, *dialetto modenese* et *dialetto valtellinese*, la précision *dialetto* jette la lumière sur la conscience qui doit être celle du locuteur de l'opposition entre langue et dialecte. Le *patois*, nommé de manière savante franco-provençal, bénéficie de différentes appellations, comme franco-provençal, patois ou patoué (dans la prononciation locale) et *dialetto*, le terme italien, comme si le locuteur voulait s'assurer que sa réponse serait bien comprise par différents lecteurs éventuels. On constate également que dans cette Vallée communément qualifiée de bilingue<sup>14</sup>, la très grande majorité des réponses se limite à un seul nom de parler, la seconde langue se-

rait donc acquise ultérieurement, ce qui est le cas du français acquis à l'école par les 63 % de locuteurs italophones, unilingues dans leur milieu familial. Quoi qu'il en soit, il n'est pas pertinent de parler de diglossie au sens de Ferguson, car les 23,63 % de locuteurs donnant le franco-provençal comme langue maternelle n'ont guère l'occasion d'entendre le français avant d'entrer à l'école où ils l'apprennent comme langue seconde (Diemoz, 2002).

## Conclusions

- 24 Au moment où je terminais la première rédaction de ce texte<sup>15</sup> me parvenait le numéro 157 (2002) de l'*International Journal of the Sociology of Language*, dirigé par Fishman, consacré à un débat sur la diglossie à partir d'un argument introductif (*Focus Article*) de Alan Hudson *Outline of a theory of diglossia* ; douze collègues y prennent part<sup>16</sup>.
- 25 L'une des contributions (Haas, 2002) doit retenir notre attention car elle rapporte le cas particulier de la Suisse germanophone déjà pris comme exemple par Sapir et qui conserve le profil diglossique que lui avait reconnu Ferguson dont c'était un des quatre cas classiques. Comparé à un autre des cas classiques (créole – langue coloniale), celui de la Jamaïque, la diglossie suisse est définie comme particulièrement égalitaire alors que la jamaïcaine<sup>17</sup> est qualifiée d'oppressive. Haas pose des questions qui nous intéressent au premier chef : « comment une situation diglossique peut-elle survivre au processus de modernisation ? Ou plus concrètement comment peut-on empêcher les groupes qui assurent l'orientation culturelle de la société de faire de H la langue quotidienne ? Mais aussi, comment peut-on les empêcher de standardiser L ? » (2002 : 113). Haas prend en considération six conditions d'une diglossie égalitaire, ici résumées en conservant les expressions de Haas : 1. une valeur symbolique attribuée à l'arrangement<sup>18</sup> diglossique au sein de « l'idéologie nationale », qui puisse réconcilier le nationalisme linguistique (lui-même un phénomène moderne) avec les avantages économiques d'une langue standard largement utilisée ; 2. une valeur éducative prenant appui sur l'éducation générale, obligatoire et gratuite qui garantit à chaque membre de la communauté linguistique l'accès à H. L'école n'est pas nécessairement un ennemi naturel de la diglossie, insiste Haas, elle

est, au contraire, le seul moyen de maintenir l'arrangement diglossique dans une société moderne ; 3. une culture langagière, qui en attribuant des valeurs linguistiques spécifiques à chacune de deux variétés, facilite l'acceptation par les classes dominantes de L comme un moyen de communication culturellement adéquat, la conviction partagée que les deux variétés participent au prestige reconnu de L, ce qui facilite l'adoption de L par les parents comme première langue de leurs enfants ; 4. l'acceptation indiscutable des valeurs symboliques et économiques de H ; 5. l'acceptation de la parenté des variétés en présence qui rend possible de construire la grammaire de H à partir de celle de L ; 6. le constat à partir de la géographie dialectale que le pôle L n'est pas le lieu d'un dialecte isolé mais de nombreux dialectes voisins et similaires en usage dans des aires relativement restreintes (la Suisse germanophone, le Liechtenstein, le Luxembourg) (Haas, 2002 : 114).

- 26 Ce qu'il importe de souligner, c'est que l'indiscutable stabilité suisse décrite par Haas ne correspond en rien à un figement des rapports entre les deux variétés. Non seulement, l'allemand standard en usage en Suisse ainsi que le suisse alémanique sont sujets à des changements comme tout idiome en usage, mais surtout, comme Haas le souligne (il évite d'ailleurs le code H et L dans ce commentaire), l'augmentation de l'emploi du suisse alémanique dans les mass média est la conséquence d'une nouvelle perception des médias ; de même son emploi dans les classes à l'école bénéficie de l'introduction de méthodes d'enseignement plus interactives que précédemment. Cette description est corroborée par une étude de Lorenz Hofer (2002), présentée initialement au Colloque de linguistique fonctionnelle d'avril 2001. Si Haas insiste sur la dialectalisation (*Dialektisierung*) de segments entiers des médias et même de la langue écrite, Hofer précise que c'est « la socialisation scolaire qui contribue de manière déterminante à la mise en évidence du contraste entre dialecte et standard, même si cela n'est pas intentionnel » (Hofer, 2002 : 156-57)<sup>19</sup>. Il évoque aussi les résultats d'une enquête sur les termes employés sur le website (sic) de l'administration centrale suisse : sur plus de 10 000 termes de référence linguistique recensés<sup>20</sup>, l'expression *diglossie* n'apparaît qu'une seule fois ; la présence de la *diglossie* est si forte, si évidente et discrète, dit Hofer, qu'elle n'a pas besoin d'être mentionnée. Dans ce cas, la codification H et L perd son sens.



- 27 Il faut bien conclure de ce bref examen de quelques réalités dites diglossiques et des emplois du terme *diglossie* à leur propos que le recours aux qualificatifs *haut* et *bas* n'a pas la valeur d'universalisme escomptée par Ferguson. La qualification de *haut* et de *bas* n'est pas tenable d'un point de vue épistémologique, d'abord à cause de sa qualité impressionniste et surtout de son absence de portée logique. D'ailleurs, les situations linguistiques hétérogènes et complexes d'aujourd'hui se prêtent rarement à un figement terminologique aussi sommaire.

## BIBLIOGRAPHY

---

- ACHARD Pierre, 1993, *La sociologie du langage*, Paris, Presses universitaires de France.
- BLANCHET Philippe, CALVET Louis-Jean, HILLÉREAU Damien, WILCZYK Ewen, 2005, « Le volet linguistique du recensement français de 1999. Résultats et analyse appliqués à la Provence multilingue et au provençal », dans *Marges linguistiques*, novembre 2005, p. 65-87.
- BOUKOUS Ahmed, 1995, *Société, langues et cultures au Maroc. Enjeux symboliques*, Rabat, Faculté des lettres et sciences humaines.
- BOYER Henri (dir.), 1996, *Sociolinguistique. Territoire et objets*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- BRATT PAULSTON Christina, 2002, « Comment », dans *International Journal of the Sociology of Language*, n° 157, p. 127-134.
- CALVET Louis-Jean, 2002 [1993], *La sociolinguistique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».
- CLANCHÉ François, 2002, « Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique », dans *INSEE première*, n° 830. Site: [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- DIEMOZ Frederica, 2002, « Être pluri-lingue : combinaisons et complémentarité », dans *Éducation et sociétés pluri-lingues*, n° 13, p. 93-98.
- DUDEN, 1989, 2<sup>e</sup> éd., *Deutsches Universales Wörterbuch*, Mannheim, Wien, Zürich, Dudenverlag.
- FERGUSON Charles A., 1959, « Diglossia », dans *Word*, n° 15, p. 325-340.
- FERGUSON Charles A., 1963, « Introduction » [à *National Languages and Diglossia*], dans WOODWORTH Elisabeth et DI PIETRO Robert (Eds.), *Report of the Thirteenth Annual Roundtable Meeting on Linguistics and Language Studies*, Monograph Series on Language and Linguistics 15. Washington, D.C., Georgetown University Press, p. 163.
- FERGUSON Charles A., 1991, « Diglossia revisited », dans *Southwest Journal of Linguistics*, n° 10 (1), p. 214-234.
- FERGUSON Charles A., 1998, « History of Sociolinguistics », dans BRATT PAULSTON Christina B. et TUCKER G.

Richard (Eds.), *The Early Days of Sociolinguistics: Memories and Reflections*, Dallas, SIL, p. 77-86.

FERNÁNDEZ Mauro, 1993, *Diglossia: A Comprehensive Bibliography 1960-1990, and Supplements*, Amsterdam, Benjamins.

FISHMAN, Joshua A., 1967, « Bilingualism with and without Diglossia », dans *Journal of Social Issues*, n° 23, p. 29-38.

FISHMAN, Joshua A. (Ed.), 2002, *Focus on Diglossia. International Journal of the Sociology of Language*, n° 157, Berlin, Mouton – de Gruyter.

Fondation Emile Chanoux, 2002. Site : [www.fondchanoux.org](http://www.fondchanoux.org)

FRANCOIS Denise et TABOURET-KELLER Andrée (dir.), 1982, *Bilinguisme et diglossie. La Linguistique* (numéro spécial), Paris, Presses Universitaires de France.

FRANGOUDAKI Anna, 2002, « Greek societal bilingualism of more than a century », dans *International Journal of the Sociology of Language*, n° 157, p. 101-107.

GARDIN Bernard, MARCELLESI, Jean-Baptiste (Eds.), 1980, *Sociolinguistique : approches, théories, pratiques. Actes du colloque de sociolinguistique*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen et Paris, Presses universitaires de France, 2 vol.

GARDNER-CHLOROS Penelope, 1997, « Vernacular Literacy in New Minorities Settings in Europe » dans TABOURET-KELLER Andrée et al. (Eds.), *Vernacular Literacy. A Re- Evaluation*, Oxford, Clarendon Press, p. 189-221.

GARDY Philippe, LAFONT Robert, 1981, « La diglossie comme conflit : l'exemple

occitan » dans *Langages*, 21, p. 75-91.

GRANDGUILLAUME Gilbert, 1997, « L'oralité comme dévalorisation linguistique », dans *Peuples méditerranéens*, n° 79, p. 9-14.

HAAS Walter, 2002, « Comment », dans *International Journal of the Sociology of Language*, n°157, p. 109-115.

HÉRAN François, FILHON Alexandra, DEPRESZ Christine, 2002, « La dynamique des langues en France au XX<sup>e</sup> siècle », dans *Population et sociétés*, n° 376, p. 1-4.

HOBBSAWM Eric, 1994, *Age of Extremes: The Short Twentieth Century 1914-1991*, Londres, M. Joseph – Pinguin.

HOFER Lorenz, 2002, « Härzligg willkommen bi Telebasel – wie die Diglossie in der deutschsprachigen Schweiz Modernisierungsschübe übersteht », dans WEIDT Harald (Ed.), *Langue – Communauté – Signification. Approches en linguistique fonctionnelle. Actes du 25<sup>e</sup> colloque international de linguistique fonctionnelle*, Francfort/Main, Peter Lang, p. 154-158.

HUDSON Alan, 2002, « Outline of a theory of diglossia », dans *International Journal of the Sociology of Language*, n° 157, p. 1-48.

LAFONT Robert, 1952, « Remarques sur les conditions et les méthodes d'une étude rationnelle du comportement linguistique des Occitans », dans *Annales de l'I.E.O.*, Montpellier, p. 41-44.

LAFONT Robert, 1971, « Un problème de culpabilité sociologique : la diglossie franco-occitane », dans *Langue française*, n° 9, Paris, Larousse, p. 93-99.

LAFONT Robert, 1979 [1997], « La diglossie en pays occitan, ou le réel oc-

culté », dans KLÖPFER Rolf (Ed.), *Bildung und Ausbildung in der Romania, Akten des Romanistentages Giessen 1977*, München, Fink, p. 504-512.

LAFONT Robert, 1997, *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris, L'Harmattan, p. 19-28.

LAFONT Robert, 1984 [1997], « Pour retrouver la diglossie », dans *Lengas*, n° 15, p. 5-36. Reproduit dans LAFONT Robert, 1997, *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris, L'Harmattan, p. 91-122.

*Larousse du xx<sup>e</sup> siècle* en six volumes, publié sous la direction de Paul Augé (1928-1933), Paris, Librairie Larousse.

LE PAGE Robert B., 1997 [1998], *Ivory Towers. The Memoirs of a Pidgin Fancier. A Personal Memoir of Fifty Years in Universities around the World*, York (GB), University of York Printing Unit [2<sup>e</sup> édition, Barbadoes: Society for Caribbean Linguistics].

*Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2000, Paris, Dictionnaire Le Robert.

MARÇAIS William, 1930, « La diglossie arabe », dans *L'enseignement public*, n° 97, p. 401-409. En ligne: [http://www.revue-texto.net/Parutions/Marges/Marges\\_sommaire.html](http://www.revue-texto.net/Parutions/Marges/Marges_sommaire.html)

PSICHARI Jean, 1928, « Un pays qui ne veut pas sa langue », dans *Mercure de France*, octobre 1, p. 63-121.

Reproduit dans PSICHARI Jean, 1930, *Quelques travaux de Linguistique, de Philologie et de Littérature helléniques*, Paris, Les Belles Lettres, vol. I, p. 1283-1337.

SAPIR Edward, 1931, « Dialect », dans *Encyclopaedia of Social Sciences*, New York, Mac Millan, 5, p. 83-88. Publié dans une traduction française sous le titre « La notion de dialecte », par BOLTANSKI Jean-Élie, 1968, dans *Linguistique de E. Sapir*, Paris, Éditions de Minuit, p. 65-72.

SCOTTON Caroline M., 1986, « Diglossia and Code-switching » dans FISHMAN Joshua A., TABOURET-KELLER Andrée et al. (Eds.), *The Fergusonian Impact* (2 vol.), II: *Sociolinguistics and the Sociology of Language*, Berlin, New York, Mouton – de Gruyter, p. 403-415.

TABOURET-KELLER Andrée, 1982, « Entre bilinguisme et diglossie : des cloisonnements universitaires au malaise social » dans *La Linguistique*, n° 1, p. 17-43.

TABOURET-KELLER Andrée (dir.), 1997, *Les enjeux de la nomination des langues*, tome I de la série *Le nom des langues*, Louvain, Peeters.

TABOURET-KELLER Andrée, 2002, « Incidences de la normalisation des langues instituées (standard) sur l'alphabétisation et la mort des langues », dans WEIDT Harald (éd.), *Langue – Communauté – Signification. Approches en linguistique fonctionnelle. Actes du 25<sup>e</sup> colloque international de linguistique fonctionnelle*, Francfort/Main, Peter Lang, p. 159-162.

TABOURET-KELLER Andrée, 2003, « La langue maternelle : un carrefour de métaphores » dans *Diasporas. Histoire et société*, n° 2, p. 21-35.

TABOURET-KELLER Andrée, 2004, « Bilingualism in Europe », dans BHATIA Tej K. et RITCHIE William C. (dir), *Handbook on bilingualism*, Université de

Syracuse, Department of Languages, Literatures and Linguistics, Blackwell Handbooks in Linguistics, Oxford, Blackwell, p. 662-688.

WALD Paul, 1986, « La diglossie immergée : représentations alternatives du répertoire linguistique chez les Yokomas de Bangui » dans *Langage et société*, n° 38, p. 51-67 (la version anglaise, « Diglossia Applied: Vernacular Mixing and Functional Switching with Bangui Yakomas », est paru la même année

dans FISHMAN Joshua A., TABOURET-KELLER Andrée et al. (Eds.), *The Fergusonian Impact* (2 vol.), II: Sociolinguistics and the Sociology of Language, Berlin, New York, Mouton – de Gruyter, p. 419-430).

WALD Paul, 1990, « Catégorie de langue et catégorie de locuteurs dans l'usage du français en Afrique », dans *Langage et société*, n° 52, p. 5-21.

## NOTES

---

1 Une première version de ce texte, largement remanié depuis, a fait l'objet d'une contribution, non-publiée, au colloque *Idéologies linguistiques et désignation des langues en situation de diglossie*, organisé à l'invitation du professeur Philippe Martel, à Montpellier, les 7 et 8 juin 2002.

2 *Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2000, Paris, p. 250.

3 Article « Dialect », *Encyclopaedia of Social Sciences*, 5, 1931. Cet article est reproduit dans une traduction en français dans un recueil de textes présentés par Jean-Elie Boltanski sous le titre *Linguistique*, 1968 : 65-72.

4 *Les enjeux de la nomination des langues* sont présentés dans le tome 1 de la série *Le nom des langues*, Tabouret-Keller, 1997.

5 La bibliographie consacrée par Mauro Fernandez à la diglossie fait état de quelques 3 000 titres parmi lesquels ceux dans une autre langue que l'anglais sont rares. On trouve de nombreux titres français dans Boyer, 1996. En mars 2006, Google donne 71 400 pages sur le Web international et 29 600 sur le Web francophone.

6 Christina Bratt Paulson mentionne Karl Krumbacher qui, en 1902, applique également le terme à la situation grecque (Paulston, 2002 : 128).

7 Dans l'original : « 1. Vorkommen von zwei Sprachen in einem bestimmten Gebiet (z. B. Englisch und Französisch in Kanada), 2. Das Auftreten von zwei ausgebildeten Varianten der Schriftsprache in einem Land (z. B. Bokmål und Nynorsk in Norwegen) ».

8 Ce qui surprend est l'absence totale du nom même de Psichari dans Fishman (2002). De même dans la contribution d'Anna Frangoudaki, alors qu'elle mentionne le mouvement des années 1880 dont Psichari fut un leader. Elle le qualifie, à juste titre me semble-t-il, de mouvement bourgeois, impliqué dans le conflit de langue, militant pour la modernisation, prenant la défense du grec parlé au nom du progrès économique, des réformes sociales, de l'éducation pour tous et de l'assimilation des minorités linguistiques (2002 : 101).

9 Le Page évoque, dans ses mémoires, les vives réactions parues en 1955 dans la presse de Kingston (Jamaïque) à la publication de son article, dans le premier numéro de *Caribbean Quarterly* où il insiste sur la nécessité de lancer une grande enquête sur les dialectes de la Caraïbe britannique : « *'Send him back to Guernesey where he came from'[...]. Don't waste your money [écrit le journaliste du journal local *The Gleaner*], on a salary for such nonsense* ». Le Page précise : « What is relevant [...] is that nobody in the 1950s wanted their children to be taught in Creole. Very few wanted to recognize Creole as a language » (1998 : 59, 89).

10 « What I tried to do, écrit-il en 1963, was to characterize this situation in the hopes that here we would have discovered one possible element in a general typology of sociolinguistic situations » (1963 : 163) (j'ai essayé de caractériser cette situation avec l'espoir que nous aurions découvert un des éléments utiles dans une typologie générale des situations sociolinguistiques).

11 On trouvera une revue des travaux parus alors dans un numéro de *La Linguistique* (1982-1) « Bilinguisme et diglossie » que j'avais co-dirigé avec Denise François. Voir mon article « Entre bilinguisme et diglossie : des cloisonnements universitaires au malaise social », p. 17-43.

12 TABOURET-KELLER Andrée, 2003, « La langue maternelle : un carrefour de métaphores », *Diasporas. Histoire et société*, n° 2, p. 21-35.

13 En juin 2002, au moment de la journée d'études, les résultats de cette enquête n'étaient pas publiés, ceux sur lesquels je me suis appuyée ont fait l'objet d'une communication personnelle de la part de Monsieur E. Andrione, secrétaire de la Fondation.

14 Le colloque international « Une Vallée d'Aoste bilingue dans une Europe plurilingue » a eu lieu du 21 au 23 novembre 2002 (Chanoux, 2002).

15 En novembre 2002.

16 M. J. Azurmendi, F. Coulmas, N. C. Dorian, M. Ennaji, R. W. Fasold, J. A. Fishman, A. Frangoudaki, W. Haas, A. S. Kaye, Ch. Bratt Paulston, S. Romaine, H. F. Schiffman.

17 Walter Haas relate son expérience récente d'un enseignement en Jamaïque qui, par le biais d'une discussion avec les étudiants, va lui fournir le motif de son argument (2002 : 109).

18 Je conserve l'expression « arrangement », employé en anglais par Haas, elle est possible en français également.

19 C'est l'argument que je développe dans une contribution présentée au colloque de Francfort-sur-le-Main, « L'incidence de la normalisation des langues instituées (standard) sur l'alphabétisation » (Tabouret-Keller, 2002).

20 Ces relevés concernent les emplois de *Dialekt*, *Schweizerdeutsch*, *Standardsprache*, *Hochdeutsch*, *Schriftdeutsch* et *Deutsch* (Hofer, 2002 : 156).

## AUTHOR

---

### **Andrée Tabouret-Keller**

Andrée Tabouret-Keller (1929-2020), professeure à l'Université de Strasbourg

IDREF : <https://www.idref.fr/034571892>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000080786816>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/11925894>